Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212903009-20251208-D202540-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 24 novembre 2025, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 16 : Benoît BERTRAND, Isabelle FRAVAL, Stéphanie GARCES-RAULET, Daniel HANOCQ, Antoine LE BERRE, Sylvain LECONTE, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Florence PASDELOUP, Jérémy PERRON, Solène ROSTREN, Claude ROTILLON, Pauline SALAÜN, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTTE et Elina VANDENBROUCKE.
Excusées : 2 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Florence PASDELOUP et Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN.
Secrétaire de séance : Jérémy PERRON.

DÉLIBÉRATION 2025/40
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS

La commune du Trévoux participe activement au bon fonctionnement de ses associations locales : il est présenté à l'assemblée les deux demandes de subvention exceptionnelle formulées par :
-le Club de l'Amitié, qui propose, aux aînés de la commune, de nombreuses animations, sollicite la prise en charge d'une partie de ses frais de transport, pour les sorties organisées à Pleyben et à Brest: La Maire indique que, depuis la vente du bus communal, l'association supporte seule ses coûts de déplacement. Elle propose un soutien financier à hauteur de 50% des factures acquittées par le Club, soit 450 euros par déplacement, dans la limite de 2 sorties par an.
-l'association Création Arc en Ciel, dédiée aux loisirs créatifs, sollicite, quant à elle, la prise en charge des fournitures de l'atelier participatif de décorations de Noël, pour un montant de 44,15 €.
Ces réalisations festives agrémenteront les tables des convives présents au repas annuel des Anciens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de subvention exceptionnelle – Annexe 2 – déposée par le Club de l'Amitié,
Vu la demande de subvention exceptionnelle – Annexe 2 – déposée par l'Association Création Arc en Ciel,
Vu l'avis des membres de la Commission Aménagement Cadre de vie réunie le 4 décembre 2025,
Entendu cet exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 18 voix Pour

ACCORDE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 euros au Club de l'Amitié du Trévoux,

ACCORDE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 44,15 euros à l'association Création Arc en Ciel du Trévoux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 8 décembre 2025

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 09/12/2025
De la publication le